



Impossible de passer conduite faute de la préfecture

Par **vivika**, le **02/01/2009** à **00:16**

Bonjour,

je me suis inscrite dans une auto école, j'ai eu mon code du premier coup, mais j'ai raté l'examen de conduite deux fois.

Suite à cela, j'ai décidé de passer l'examen de conduite en CANDIDAT LIBRE, moins couteux. J'ai déposé un dossier à la préfecture de Bobigny (93), et ils m'ont convoqué 6 mois après (délai déjà très long!);

Je me suis présenté à l'examen le jour J avec une voiture à double commande loué à mes frais. L'inspecteur était MALADE!!!

Les autres inspecteurs m'ont alors conseillé d'aller à la prefecture pour redemander une date. Ce que j'ai fait tout de suite. Ils m'ont alors certifié qu'ils me reconvoquerai dans le mois qui suit.

Sauf qu'au jour d'aujourd'hui, cela fait UN AN que j'attend. (j'y suis allé une dizaine de fois et on me répondait toujours qu'il fallait attendre que c'était normale, j'ai envoyé deux lettre dont une en recommandé sans réponses, et ils ne répondent JAMAIS au téléphone).

Sauf que mon code saute dans un mois (le 15 février 2009) que faire?

si JE NOBTIEN PAS DE DATE AVANT UN MOIS (ce dont je doute ayant attendu un an)

PUIS JE FAIRE UN RECOURS POUR PROLONGER MON CODE PUISQUE C'EST LEUR FAUTE?

Si ce n'est pas le cas, c'est injuste, car je devrais tout repayer alors que c'est eux qui font mal leur boulot!

Merci de me repondre rapidement.

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009** à **09:14**

Bonjour,

C'est le ministère des transports qui a la charge des inspecteurs du permis de conduire, la préfecture n'est que l'organisatrice des séances d'examens.